



**Pistes de solution des mesures préventives  
dans les centres de jardin et piscines,  
pépinières et entreprises d'aménagement  
paysager**

**Avril 2020**

**AUTEURS**

*Claudia-Alejandra Jaramillo, hygiéniste du travail*  
*Véronique Trépanier, conseillère en soins infirmiers*  
**Direction de santé publique, CISSS des Laurentides**

**AVEC LA COLLABORATION DE**

*Dre Fatiha Haouara, chef médical*  
*Marie-Claude Duval, coordonnatrice régionale en santé au travail*  
*Nadyne Bolduc, chef de service en santé au travail*  
**Direction de santé publique, CISSS des Laurentides**

**MISE EN PAGE**

*Line D'Arcy, agente administrative*  
**Direction de santé publique, CISSS des Laurentides**

*Les informations ci-dessous sont mises à jour par le programme santé au travail de la direction de santé publique des Laurentides lors de l'édition.*

*Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le Portail du CISSS des Laurentides au :*

<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/informations-pour-nos-partenaires-entreprises/>

*Les données contenues dans le document peuvent être citées à condition d'en mentionner la source.*

## **Pistes de solution des mesures préventives dans les centres de jardin et piscines, pépinières et entreprises d'aménagement paysager**

Afin de prévenir la propagation de la COVID-19, l'équipe de santé au travail de la santé publique du CISSS des Laurentides a été mandatée pour soutenir les établissements. Dans ce contexte, les centres de jardin et piscines, les pépinières et les entreprises d'aménagement paysager ont été ciblés afin que nos observations puissent leur offrir des pistes de solution dans la mise en place de mesures préventives.

### *Mesures organisationnelles à mettre en place :*

- ✓ Mettre en place un système de surveillance des employés, au début de chaque quart de travail, pour les personnes symptomatiques à la COVID-19 tel que : *fièvre, toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale* et exclure du commerce, s'il y a lieu, les personnes symptomatiques.
- ✓ Mettre en place une procédure dans le cas d'un employé qui commence à ressentir des symptômes à la COVID-19 durant ses heures de travail ou revenant d'un voyage hors du Canada.
- ✓ Organiser le maintien de l'activité en limitant le nombre d'employés présents simultanément sur le lieu de travail ou dans un même local (*horaires décalés, rotation des horaires de pauses et de repas, etc.*).
- ✓ Privilégier la stabilité des équipes de travail (*mêmes employés*) par quart de travail pour éviter la multiplication des interactions.
- ✓ Faire la promotion sur les mesures d'hygiène des mains et mettre à la disposition des employés :
  - Eau courante et savon ;
  - Solution hydroalcoolique.
- ✓ Faire la promotion de l'étiquette respiratoire :
  - Tousser ou éternuer dans son coude replié ou dans un mouchoir et se laver les mains immédiatement après.
  - Utiliser des mouchoirs jetables et les jeter dans une poubelle sans contact.
- ✓ S'assurer que tous les employés soient informés du respect de la consigne de 2 mètres de distance minimale entre les personnes (*clients-clients, clients-employés, employés-employés*).

- ✓ Émettre les consignes d'éviter de porter les mains au visage et de se laver les mains souvent, en particulier après avoir manipulé des marchandises ou le terminal de paiement (*affiches, rappels verbaux, etc.*).
- ✓ Installer des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distance de 2 mètres entre les personnes aux endroits stratégiques.
- ✓ Nettoyer, à chaque début de quart de travail, les surfaces fréquemment touchées (*p. ex. tables, comptoirs, étagères, poignées de porte, téléphones, accessoires informatiques, caisses, crayons, stylos utilisés lors de la signature de contrats, etc.*) avec un produit désinfectant utilisé habituellement.
- ✓ Désinfecter les installations sanitaires et vestiaires à chaque quart de travail.
- ✓ Désinfecter les installations sanitaires publiques deux à quatre fois par quart de travail.
- ✓ Émettre les consignes de laver les vêtements de travail, après chaque quart de travail, à l'eau chaude avec le détergent habituel.
- ✓ Offrir des factures électroniques, des documents électroniques et effectuer des signatures électroniques de contrat.
- ✓ Réduire au minimum les échanges de papiers (*p. ex. signature électronique des contrats ou des bons de livraison*).
- ✓ Lorsque les documents papier sont requis :
  - Déposer les documents sur une surface propre pour transmettre et récupérer les documents en respectant la distance de 2 mètres entre les individus.
  - Limiter le partage de stylos avec les clients (*favoriser l'utilisation du stylo personnel, prévoir des stylos à laisser aux clients au cas où ils n'en auraient pas pour la signature des papiers, etc.*). Si ce n'est pas possible, procéder à la désinfection des stylos avec une lingette désinfectante.
  - Remettre les documents dans une enveloppe transparente en plastique lavable à chaque utilisation.
- ✓ Mettre en place une procédure pour les équipements de protection individuels, p. ex. appareil de protection respiratoire (APR), gants, lunettes de sécurité (*façon de porter et d'enlever les APR, entreposage, entretien, nettoyage, etc.*).
- ✓ Prévoir des sacs refermables pour disposer les EPI jetables et/ou les déchets.
- ✓ Lorsque possible, offrir la possibilité d'effectuer des achats en ligne et favoriser le ramassage à l'extérieur du commerce ou faire la livraison de commande.
- ✓ Planifier des plages horaires pour le ramassage des commandes et le faire en bordure du commerce.
- ✓ Informer les clients de la procédure de ramassage (*service au volant ou stationnement identifié pour le chargement de la commande*).
- ✓ Refuser temporairement les pots provenant des clients.

### Mesures préventives à l'entrée du commerce :

- ✓ Attirer un responsable pour assurer le bon déroulement de l'attente à l'extérieur (*maintenir 2 mètres de distance entre les clients, contacter les services policiers (911), au besoin*).
- ✓ Contrôler le nombre de clients à l'intérieur du commerce :
  - Nombre de paniers ou chariots MAXIMUM selon le nombre de clients déterminés selon la superficie;
  - Utilisation d'un compteur de personnes;
  - Personne responsable attirée au comptage du nombre de clients.
- ✓ Ajouter des repères physiques au sol ou aux murs (*lignes, autocollants, cônes, structures de bois, etc.*) pour indiquer la distance de 2 mètres à respecter entre les clients au niveau des files d'attente.
- ✓ Installer des affiches portant sur les mesures de distanciation physique de 2 mètres à respecter dans la file d'attente.
- ✓ Installer des affiches à l'entrée du commerce pour :
  - La promotion de l'hygiène des mains ;
  - L'étiquette respiratoire (*tousser ou éternuer dans son coude replié ou dans un mouchoir, se laver les mains dès que possible, etc.*) ;
  - Le respect de 2 mètres de distance entre les clients et les employés.
- ✓ Désinfecter le point de contact du client avec le panier ou le chariot (*là où on le tient*) après chaque utilisation avec un produit recommandé : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.
- ✓ Présence d'un employé à l'entrée pour :
  - Expliquer les directives à respecter aux clients (*lavage obligatoire des mains et distance de 2 mètres à respecter entre les clients*) ;
  - Questionner les clients s'ils présentent des symptômes compatibles à la COVID-19 et s'ils reviennent de voyage à l'extérieur du Canada;
  - Installer des stations de lavage pour le nettoyage des mains (*eau courante, savon, papier jetable ou/et distributeurs de solution hydroalcoolique*) ;
  - Faire respecter le lavage ou la désinfection des mains obligatoire avant l'entrée dans le commerce.

### Mesures préventives à la sortie du commerce :

- ✓ Ajouter des stations de lavage des mains (*eau courante, savon, papier jetable ou/et distributeurs de solution hydroalcoolique*).

### Mesures préventives à l'intérieur du commerce :

- ✓ Respecter les 2 mètres de distance entre les personnes (*clients-clients, clients-employés, employés-employés, etc.*).
- ✓ Mettre en place des affiches sur les mesures de distanciation physique de 2 mètres à respecter dans les allées.
- ✓ Installer des repères visuels au sol pour suivre la direction dans les allées (*autocollants*).
- ✓ Mettre en place une procédure dans le cas d'un client qui présente des symptômes compatibles avec la COVID-19.
- ✓ Respecter les 2 mètres de distance entre les clients et les employés à la caisse.
- ✓ Interdire l'accès par les clients aux toilettes réservées au personnel.

### Mesures préventives aux caisses :

- ✓ Ajouter des repères physiques au sol ou aux murs (*lignes, autocollants, etc.*) pour indiquer la distance de 2 mètres à respecter entre les clients au niveau des files d'attente à la caisse.
- ✓ Ouvrir une caisse sur deux afin de respecter les 2 mètres de distance entre les personnes.
- ✓ Installer une barrière physique, faite d'un matériau transparent, qui peut être nettoyée et désinfectée fréquemment (*p. ex. panneau d'acrylique « Plexiglas » ou analogue*) pour protéger les employés et les clients.

#### Désinfection :

- Caisse enregistreuse après le passage de chaque client ;
- Terminal de paiement, si utilisé ;
- Barrière physique à chaque début du quart de travail ou lorsque visiblement souillée ;
- Papier jetable utilisé pour la désinfection ;
- Produit de désinfection dans une bouteille à vaporiser ;
- Interdire l'utilisation des gants (*faux sentiment de sécurité, c'est l'hygiène des mains qui est privilégiée pour éviter la contamination à la COVID-19*).
- ✓ Hygiène des mains (pierre angulaire pour éviter la contamination à la COVID-19) :
  - Entre chaque client (*gel désinfectant*) ;
  - Offrir la possibilité de se laver les mains à l'eau et au savon pendant le quart de travail ;
  - Fournir du gel désinfectant pour chaque employé.
- ✓ Donner les consignes suivantes :
  - Éviter de manipuler : billets, cartes de crédit, pièces, cartes de fidélité, cellulaires des clients, boutons des terminaux, etc.
  - Privilégier le paiement par cartes à puce ou cellulaires.

### *Mesures préventives pour les pauses et les repas :*

- ✓ S'assurer du respect des 2 mètres de distance entre les employés (*local plus grand, rotation des horaires des pauses et des repas*).
- ✓ Se laver les mains avant et après les repas (*eau courante et savon*).
- ✓ Désinfecter les tables avant et après les repas.
- ✓ Interdire l'échange de tasses, verres, assiettes, ustensiles, etc.
- ✓ Nettoyer la vaisselle à l'eau chaude avec du savon.
- ✓ Interdire le partage des objets (*cigarettes, crayons, cellulaires, etc.*).
- ✓ Retirer les objets non essentiels (*revues, journaux, etc.*) des aires communes.

### *Mesures préventives à la réception et à l'expédition de la marchandise :*

- ✓ Afficher les consignes générales d'hygiène et de la distance minimale de 2 mètres entre les personnes.
- ✓ Éviter tout contact physique avec les fournisseurs; p. ex. faire déposer la marchandise sur une surface où l'employé peut la récupérer plutôt que de donner le produit « de mains à mains ».
- ✓ Privilégier la stabilité des équipes qui sont en contact avec les fournisseurs venant de l'extérieur de l'entreprise (*p. ex. livreurs, camionneurs, etc.*).
- ✓ Désinfecter les commandes du chariot élévateur et les poignées de transpalettes à chaque début de quart de travail ou lorsqu'ils sont utilisés par d'autres employés.

### Mesures préventives lors des déplacements :

- ✓ Si possible, avoir un travailleur par véhicule lors des livraisons.
  - Si deux employés doivent être dans le même véhicule :
    - S'assurer de respecter les 2 mètres entre les collègues;
    - Privilégier des équipes stables dans un même véhicule;
    - Privilégier les mêmes positions, conducteur ou copilote, pour tout le quart de travail.
- ✓ Éviter de partager le matériel et les équipements (*p. ex. tablettes, crayons, appareils de communication, cellulaires, etc.*).
- ✓ Éviter de recirculer l'air dans le véhicule et baisser les fenêtres si les conditions météorologiques le permettent.
- ✓ S'assurer de nettoyer les surfaces fréquemment touchées du véhicule avec un produit désinfectant recommandé (*p. ex. tableau de bord, volant et bras de transmission, miroir, ceinture de sécurité, poignées intérieure et extérieure avec des lingettes préimbibées ou autre produit nettoyant et essuie-tout*), particulièrement lorsqu'une rotation de chauffeur s'effectue et à la fin de chaque quart de travail.
- ✓ Fournir du gel désinfectant pour chaque employé.

### Mesures préventives lors d'une visite chez un client (livraison, travaux extérieurs) :

- ✓ Les employés doivent procéder à hygiène des mains avant et après la visite.
- ✓ Les employés doivent procéder à l'hygiène des mains avant et après une interaction avec échange d'objets avec un client.
- ✓ Maintenir une distance de 2 mètres, en tout temps, avec un client ainsi qu'avec les collègues.
- ✓ Organisation avec les équipes de travail :
  - Réduire le nombre d'employés par équipe;
  - Privilégier des équipes stables (*les mêmes employés*);
  - Éviter le partage des outils et des équipements.
- ✓ Nettoyer les outils et les équipements à chaque quart de travail ou lorsqu'ils sont utilisés par d'autres employés.
- ✓ Utiliser un masque de procédure et des lunettes de sécurité ou une visière complète lorsqu'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres entre les personnes.
- ✓ Fournir du gel désinfectant pour chaque employé.
- ✓ Procéder à la désinfection à chaque début de quart de travail ou lorsque les équipements sont utilisés par d'autres employés (*p. ex. boyaux, valves, systèmes d'irrigation et d'arrosage, systèmes de chauffage et d'éclairage, épandeurs, etc.*).



## Liens utiles :

Informations pour nos partenaires-entreprises :

- ✓ Recommandations intérimaires pour les centres de jardin et piscines, pépinières et entreprises d'aménagement paysager :  
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2979-centres-jardin-horticulture-piscines-covid19.pdf>.
- ✓ CISSS des Laurentides :  
<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/informations-pour-nos-partenaires-entreprises/>.

Liste des produits désinfectants recommandés par Santé Canada pour la COVID-19 :

- ✓ Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) : Liste de désinfectants pour surfaces dures :  
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>.

Affiche - Technique de lavage des mains :

- ✓ Le lavage des mains, simple et efficace :  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-03F.pdf>.

Affiche - Comment se désinfecter les mains :

- ✓ Comment désinfecter vos mains :  
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-02F.pdf>.

Affiche - Distanciation physique de 2 mètres :

- ✓ Distanciation sociale :  
<https://amdeq.ca/uploads/covid-19/affiche-distanciation-sociale.pdf>.

Technique de retrait des gants :

- ✓ Prévention des infections :  
<https://asstsas.qc.ca/sites/default/files/publications/documents/Affiches/a70-epi.pdf>.

**Note :** Les éléments de réponse présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces pistes de solution. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (COVID-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à des mises à jour par rapport aux connaissances sur le virus.